

Question orale de M. Cools : Les relevés de vitesse à effectuer dans plusieurs voiries.

M. Cools rappelle que pour de nombreuses voiries, y compris de grands axes, la limitation de vitesse passera de 50 km/heure à 30 km/heure au 1^{er} janvier 2021. Cette mesure devra faire l'objet d'une évaluation à un moment donné pour diverses voiries.

Cette évaluation requiert des comparaisons pour lesquelles il serait opportun de procéder à des relevés de vitesse cette année-ci, plus particulièrement dans les voiries où le maintien du 50 km/h était prévu par le plan communal de mobilité de 2006 et le plan d'action vélo Bypad de 2017, telles que la chaussée d'Alseberg, la chaussée de Waterloo, la chaussée de Saint-Job, la rue de Stalle, l'avenue Latérale, l'avenue Wolvendael, l'avenue de la Gazelle, la chaussée de Drogenbos, la rue du Château d'Or et une partie de la rue Engeland.

Le Collège compte-t-il procéder à des relevés de vitesse dans toutes ces voiries ou dans certaines d'entre elles d'ici la fin de l'année ?

M. l'Echevin Wyngaard partage le point de vue de M. Cools sur la nécessité de procéder à des mesures, des évaluations, des comparaisons, afin d'appréhender de manière objective la problématique de la vitesse.

L'administration communale dispose déjà d'une série de données sur les vitesses moyennes grâce aux « smileys », qui indiquent la vitesse la plus basse et la vitesse la plus haute sur une journée.

Mais vu que les smileys disponibles ont été installés aux abords du Bois de la Cambre, les données collectées par l'administration concernent un nombre limité de voiries.

Le Collège a approuvé l'achat de nouveaux smileys d'un modèle plus moderne, qui seront testés l'année prochaine.

Quoi qu'il en soit, le nombre de smileys disponibles l'année prochaine sera suffisant pour contrôler la vitesse de circulation sur les voiries citées par M. Cools.

Les services de M. l'Echevin Wyngaard vont d'ores et déjà analyser les données collectées antérieurement et procéderont, le cas échéant, à des mesures supplémentaires sur l'une ou l'autre voirie avant la fin de cette année.

M. Cools évoque également l'installation de radars par la police pour contrôler la vitesse des véhicules.

M. l'Echevin Wyngaard signale que les interventions du service de la Voirie peuvent être ciblées de manière précise grâce aux informations fournies par les radars de la police.

Les services communaux ont procédé à des aménagements sur l'avenue du Silence suite aux contrôles policiers ayant établi que la vitesse des véhicules sur cette artère était vraiment excessive.

La collaboration avec les services de police sera évidemment maintenue à l'avenir.

M. Cools signale qu'un radar a été installé il y a quelques jours sur la chaussée de Saint-Job. Vu qu'il s'agit d'une artère qui suscitait des interrogations quant à la fixation de la limitation de vitesse à 30 km/h ou 50 km/h, cette décision est très opportune.

M. Cools insiste sur la nécessité de conserver les données collectées, afin de nourrir la réflexion à plus long terme en matière de mobilité.